

A  
( N° 190. )

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 5 MARS 1847.

---

### NATURALISATION ORDINAIRE.

---

RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations, sur la requête du sieur Tjark-Overwien Meents, capitaine de navire au long cours.

---

MESSEURS,

Le sieur Meents est né le 20 septembre 1814 à Tunnix (Hanovre) ; il habite la ville d'Anvers où il a épousé une Belge le 30 janvier 1845, et il navigue du port de cette place depuis le 18 novembre 1837.

Un certificat du commissaire maritime, chef du service au port d'Anvers, constate que le pétitionnaire a d'abord été matelot, que depuis le 9 novembre 1839 il navigue en qualité de second, et qu'aucune plainte n'est parvenue à sa charge.

Il résulte encore des pièces du dossier, qu'il possède toutes les connaissances théoriques et pratiques d'un habile marin, et qu'il a obtenu le 7 mai 1845 un certificat de capacité pour le grade de capitaine au long cours.

L'exemption du droit d'enregistrement dû sur les actes de naturalisation est assurée au pétitionnaire en vertu de l'art. 8 de la loi du 21 juillet 1844, pourvu qu'il obtienne la faveur qu'il sollicite, endéans les trois années à dater de la promulgation de cette loi.

Les autorités appuient sa demande.

*Le Rapporteur,*  
HENOT.

*Le Président,*  
J. MAERTENS.